

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

swissporBIKUCOAT-SMP ECO Top

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

swissporBIKUCOAT-SMP ECO Top

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Balcon revêtement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

swisspor AG

Bahnhofstrasse 50

CH-6312 Steinhausen

Téléphone : +41 21 948 48 48

Fax : +41 21 948 48 59

E-Mail/Internet : info@swisspor.com / www.swisspor.ch

Interlocuteur : M. Jacques Esseiva

(Lundi-Vendredi 8.00 - 17.00 heures)

Téléphone : +41 21 948 48 56

Information d'urgence : Centre d'information toxicologique Zürich

Numéro d'urgence : 145

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

En présence d'eau, le produit s'hydrolyse rapidement en :

Polymères et méthanol (CAS-Nr. 67-56-1).

3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange des polymères à terminaison silane et de charges.

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
67-56-1	méthanol			< 0.1 %
	200-659-6	603-001-00-X		
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT SE 1; H225 H331 H311 H301 H370 **			

Texte des phrases H et EUH : voir paragraphe 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le méthanol (CAS 67-56-1) est vite et bien résorbé par toutes les voies d'exposition et est toxique indépendamment du type d'ingestion. Le méthanol peut provoquer des irritations des muqueuses, des nausées, des vomissements, des maux de tête, des étourdissements et des troubles visuels ainsi qu'une cécité (lésion irréversible du nerf optique), une acidose, des crampes musculaires et un coma. Ces effets peuvent apparaître à retardement après l'exposition.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant brouillard d'eau, poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, sable.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. En cas d'incendie, risque de dégagement de : Oxydes d'azote (NOx)

- 5.3. Conseils aux pompiers**
En cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques**
Maniement sûr : voir rubrique 7
Protection individuelle : voir rubrique 8
Evacuation : voir rubrique 13

7. Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Consignes pour une manipulation sans danger
S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Tenir à l'écart de vêtements et d'autres matériaux incompatibles. (RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité)
- Préventions des incendies et explosion
En présence d'eau, le produit s'hydrolyse rapidement en :
Polymères et méthanol (CAS-Nr. 67-56-1).
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage
Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
- Indications concernant le stockage en commun
Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage
Protéger de l'humidité. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Balcon revêtement

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
67-56-1	Méthanol	200	260		VME 8 h VLE courte durée	
		800	1040			

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-56-1	Méthanol	Méthanol	30 mg/l	U	c,b

Conseils supplémentaires

En présence d'eau, le produit s'hydrolyse rapidement en :
Polymères et méthanol (CAS-Nr. 67-56-1)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Notre recommandation est la suivante : Matériaux appropriés pour contact direct plus long (indice de protection au moins 6, correspondant à un temps de perméation supérieur à 480 minutes selon EN 374): caoutchouc néoprène®, Viton®, PVC, butyle ou nitrile. Jeter les gants contaminés. Avec une utilisation correcte et optimisée, seuls des contacts à court terme et des éclaboussures de liquide sont à prévoir. Par conséquent, selon les informations DGVU 212-007, un gant ayant une classe de protection minimale de I (<10 min) est suffisant. Il faut s'assurer que les gants sont changés rapidement en cas de contact chimique.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique :	liquide	
Couleur :	différentes couleurs	
Odeur :	comme : Menthol	
pH-Valeur :		non déterminé
<u>Modification d'état</u>		
Point de fusion :		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :		non déterminé
Point éclair :		132 °C
<u>Inflammabilité</u>		
Solide :		non applicable
Gaz :		non applicable
Limite inférieure d'explosivité :		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité :		non déterminé
<u>Température d'auto-inflammabilité</u>		
Solide :		non applicable
Gaz :		non applicable
Température de décomposition :		non déterminé
<u>Propriétés comburantes</u>		
Non comburant.		
Pression de vapeur :		non déterminé
Densité (à 23 °C) :		1,4 g/cm ³
Hydrosolubilité :		facilement soluble
<u>Solubilité dans d'autres solvants</u>		
Non déterminé		
Coefficient de partage :		non déterminé
Viscosité dynamique (à 20°C) :		~ 8000 mPa·s
Densité de vapeur :		non déterminé
Taux d'évaporation :		non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides :	non déterminé
---------------------------	---------------

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucune/aucun

10.5. Matières incompatibles
Réagit avec les : Eau, acide et base.
Formation de : Méthanol (CAS 67-56-1)

10.6. Produits de décomposition dangereux
Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
67-56-1	méthanol				
	par voie orale	ATE mg/kg	100		
	dermique	ATE mg/kg	300		
	par inhalation vapeur	ATE mg/l	3		
	par inhalation aérosol	ATE mg/l	0.5		

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité
Le produit n'est pas : Écotoxicologiques.

12.2. Persistance et dégradabilité
Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol
Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes
Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Matériau résiduel durci peut être éliminé avec les ordures ménagères. Élimination de l'emballage :

Les récipients doivent être recyclés d'une manière conforme après la dernière utilisation et doivent être vidés entièrement. Les emballages vides en métal peuvent être introduit dans les circuits de récupération des emballages en métal.

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

- | | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.4. Groupe d'emballage : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |

Transport fluvial (ADN)

- | | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.4. Groupe d'emballage : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |

Transport maritime (IMDG)

- | | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.4. Groupe d'emballage : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

- | | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.4. Groupe d'emballage : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Information supplémentaire

À observer : 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Prescriptions nationales

Résorption cutanée/sensibilisation :

Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

16. Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H331 Toxique par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Vous trouverez la dernière version de cette fiche de données de sécurité sur notre site Web www.swisspor.ch

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)